

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 35**

**Nomination d'un membre au conseil scientifique du GIP**

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est  
(37 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu le Directeur rappeler le fonctionnement du Conseil scientifique ;

Suite au départ en retraite de François KLEIN, spécialiste sur les questions relatives à la faune sauvage et qui ne pourra plus participer au Conseil scientifique ;

Le Directeur propose la candidature de Monsieur Eric MARBOUTIN en qualité de spécialiste de la grande faune sauvage, en poste actuellement à l'ONCFS ;

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la nomination de Monsieur Eric MARBOUTIN au Conseil scientifique du GIP.

Le 07/06/2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT

Le Commissaire du Gouvernement

**03 JUIL. 2018**